



# FEDERATION DES SPORTS ET LOISIRS CANINS

4, rue de la Forge  
22450 HENGOAT

[www.fslc-canicross.net](http://www.fslc-canicross.net)

## FEUILLE D'INFO

**FSLC 2018-05-25**

EMETEUR : *Christophe Vereecke*

SERVICE : BREVETS SPORTIFS

DESTINATAIRES : DTR (s)

### L'EQUIVALENCE DE DIPLOMES

/

### LA RECONNAISSANCE DE L'EXPERIENCE

Mesdames, messieurs les DTR,

Les diplômes de « Brevet d'animateur fédéral » sont une reconnaissance de formation délivrée par la FSLC. Néanmoins certains de nos licenciés qui animent les séances d'entraînement dans leur club possèdent bien souvent des diplômes et/ ou une expérience de terrain au moins égale à ce que le BAF représente.

A ce titre, il est créé une commission d'équivalence de diplômes et/ ou reconnaissance de l'expérience qui a pour mission l'étude des demandes de candidats voulant faire valoir un autre diplôme et / ou une expérience d'animation de séances en lieu et place de la formation délivrée par la FSLC.

Si, parmi les acteurs du canicross de votre région, certains peuvent prétendre à obtenir ces diplômes par équivalence, il vous incombe de les informer afin qu'ils en fasse la demande auprès de la commission.

Ces demandes sont à faire selon la réglementation établie qui vous sera envoyée par mail (demande à faire auprès de Christophe VEREECKE : [chri.vereecke@free.fr](mailto:chri.vereecke@free.fr)) et seront examinées par la commission d'équivalence de diplômes et / ou reconnaissance de l'expérience selon le type de diplôme requis.

La reconnaissance par cette commission entraîne la délivrance du brevet fédéral correspondant.

Cette procédure est réservée exclusivement aux candidats volontaires souhaitant bénéficier de l'équivalence d'un diplôme acquis et / ou de leur expérience aux fins d'une reconnaissance de leurs compétences traduite par la délivrance d'un diplôme FSLC.

Les candidats qui ne possèdent pas de diplôme à faire valoir en équivalence peuvent se voir attribuer un diplôme FSLC sous réserve de justifier de qualifications au moins équivalentes ou d'une expérience d'animation évaluée au cas par cas par la commission d'équivalence de diplômes et/ ou reconnaissance de l'expérience.

Christophe Vereecke  
Responsable Formation  
Brevets Sportif

Yvon Lasbleiz  
Président de la FSLC